

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE **CHAMPENOISE**

Compte rendu de la séance du 08 décembre 2022

Président de la séance : Bertrand COUROT

Secrétaire(s) de la séance: Michel CURFS

Présents : Nicolas LEROUGE, Jean NOTAT, Antoine BOURGUIGNON, Bertrand COUROT, Michel CURFS, Dominique SCHNEIDER, Christian COYON

Excusés : Thierry BUSSY, Jean-Marc VERDELET

Ordre du jour:

Délibérations du bureau:

Autorisation de signer le bail - DDFIP (BUR 37 2022)

Le Président rappelle que la Direction Départemental des Finances Publiques souhaite installer un bureau au sein des locaux de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise. Il indique qu'un bail doit être établi selon les conditions de la DDFIP.

Il indique que le montant et la durée de ce bail ne sont pas encore définis mais qu'il conviendra malgré tout d'autoriser la signature de ce bail.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la signature d'un bail, dont les conditions ne sont pas encore connues, entre la DDFIP et la CCAC,
- Dit que le Président tiendra informé des conditions (montant, durée, ...) du bail lorsqu'il en aura connaissance,
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier et à son règlement.

DM -Remboursement subvention - AESN (BUR 38 2022)

Le Président expose au bureau communautaire,

Qu'une subvention a été attribuée à la Communauté de Communes pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de Vienne le Château et définition du plan d'épandage.

Qu'un acompte de 5 200 € a été perçu en date du 14/06/2017.

Que les dépenses justifiées étant moins élevées que prévues, l'Agence de l'Eau nous demande le remboursement du trop perçu de subvention, soit la somme de 2 575 €.

Que les crédits nécessaires au remboursement de cette subvention n'étant pas prévus au budget primitif 2022 du budget assainissement, il convient donc de voter les crédits

supplémentaires et/ou procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 575.00	
61523	Entretien et réparations réseaux	– 2 575.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de rembourser le trop-perçu de subvention à l'Agence de l'Eau pour la somme de 2 575 €
- Décide de procéder aux virements de crédits, sur le budget assainissement, comme indiqué ci-dessus.

Virement de crédits - Peinture CIH Valmy (BUR 39 2022)

Le Président rappelle que des travaux de peinture ont été programmés au Centre d'Interprétation Historique de la bataille de Valmy. En effet, les murs des accès extérieurs ont été repeints en noir. Une troisième couche a été rendue nécessaire afin d'obtenir le rendu nécessaire dans le cadre du label « Architecture contemporaine remarquable. Ce complément nécessite un virement de crédits de 5 000

		DEPENSES	RECETTES
2135-6082	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000	
2315-1000	Installations, matériel et outillage techniques	– 5 000	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder au virement de crédits, comme indiqué ci-dessus,
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13 / 12 / 2022 et publié ou notifié le 13 /12/ 2022
--